

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 10954

Numéro SIREN : 852 722 750

Nom ou dénomination : OLAQIN

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2022 sous le numéro de dépôt 54366

OLAQIN

28 QUAI GALLIENI

92150 SURESNES

Période du 31/10/2019 au 31/12/2020

APE : 6201Z SIRET : 85272275000027


Laurent MANTRE

GESTELIA

107 AVENUE MICHEL CREPEAU

17041 LA ROCHELLE

Tél : 0546500060 E-mail : rochelle@gestelia.com

Association loi 1901 SIRET : 320 837 818 00063 Ape 6920Z

RAPPORT

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui nous a été confiée par Mr MAITRE Laurent pour l'entité :

OLAQIN

Pour l'exercice du 31/10/2019 au 31/12/2020

Et conformément aux termes de notre lettre de mission du 13/09/2019, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Ces comptes annuels sont joints au présent rapport, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	27 871 777 €
Chiffre d'affaires	18 394 578 €
Résultat net comptable	124 622 €

Olivier PLUNET,
Directeur de service.

Fait à LA ROCHELLE,
Le 23/06/2021.

Frédéric REGONDEAU,
Expert-comptable.

SOMMAIRE

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

COMPTES ANNUELS	4
Bilan Actif	5
Bilan Passif	6
Compte de résultat synthétique	7
ANNEXE COMPTABLE	10
Sommaire de l'annexe	10
Règles et méthodes comptables	11
Immobilisations incorporelles	15
Etat des immobilisations	16
Etat des amortissements	17
Etat des dépréciations	18
Provisions risques/charges	19
Actif circulant - Créances	21
Comptes régularisation Actif	22
Tb var. capitaux propres	23
Etat des échéances des dettes	24
Cptes de régularisation Passif	25
Engagements	26
Honoraires commiss. aux cptes	27
Les effectifs	28
Produits et charges exceptionnels	29
DETAIL DES COMPTES	30
Bilan - Actif détaillé	31
Bilan Passif Détaillé	33
Compte résultat détaillé	35
ETATS DE GESTION	39
Soldes Intermédiaires de Gestion	40
S.I.G. retraités	41
Capacité d'autofinancement	42
Tb de financement	43
Variation de la trésorerie	44
Annexe Variation trésorerie	45
Synthèse	46
Ratios	47
Echéancier d'emprunts pluriannuel	49
Simulation des amortissements	50
IMPRIMES FISCAUX	51
Réal Normal BIC (2019)	52

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

ACTIF	au 31/12/20			% de l'actif	Bilan N-1 au	% de l'actif
	Brut	Amorts, dépréc.	Net			
Capital souscrit non appelé						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				56		
Frais d'établissement						
Fonds commercial (1)	15 398 133		15 398 133			
Autres immobilisations incorporelles	124 582	21 266	103 316			
Immobilisations incorporelles en cours	656 955		656 955			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				1		
Terrains						
Constructions						
Matériels et outillage	348	270	77			
Autres immobilisations corporelles	771 004	372 803	398 201			
Immobilisations corporelles en cours						
AVANCES ET ACOMPTES						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				4		
Participations et créances rattachées	640 000		640 000			
Prêts et autres immobilisations financières	452 000		452 000			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	18 043 021	394 339	17 648 682	63		
STOCKS ET EN-COURS				6		
Approvisionnements et matières premières	140 972		140 972			
Marchandises						
Produits finis	1 487 078	32 236	1 454 842			
Produits et travaux en cours						
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR CDES						
CRÉANCES (3)				16		
Clients et comptes rattachés	3 905 198	11 750	3 893 449			
Etat TVA - autres taxes	402 423		402 423			
Associés						
Autres créances	281 751		281 751			
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT						
DISPONIBILITÉS				14		
Banque - CCP	4 024 612		4 024 612			
Caisse						
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	20 496		20 496			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 262 531	43 986	10 218 545	37		
Charges à répartir						
Primes de remboursement						
Ecarts de conversion actif	4 550		4 550			
TOTAL DE L'ACTIF	28 310 102	438 325	27 871 777	100		
(1) Dont droit de bail						
(2) Dont à moins d'un an (nette)						
(3) Dont à plus d'un an (brut)						
		Groupe	N	N-1	N-2	
Fonds de roulement = Capitaux permanents - Actif immobilisé			2 315 322			

BILAN PASSIF

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

PASSIF	Au 31/12/20	% du passif	Bilan N-1 au	% du passif
Capital	10 931 186			
Primes d'émission, de fusion, d'apport	13 355			
Écart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	-235			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	124 622			
Subventions d'investissement				
Amortissements dérogatoires				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11 068 927	40		
Provisions pour risques	4 550			
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS	4 550			
DETTES FINANCIÈRES		33		
Emprunts obligataires convertibles	313 317			
Emprunts auprès des établissements de crédit (2)	8 633 333			
Dettes auprès des établissements de crédit (2)	10			
Autres emprunts et dettes financières diverses (3)	254 109			
AVANCES ET ACOMPTES CLIENTS				
DETTES		15		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 463 653			
Etat TVA - autres taxes	500 031			
Autres dettes fiscales et sociales	1 269 934			
Dettes sur immobilisations	270			
Autres dettes	126			
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	3 338 067	12		
TOTAL DES DETTES (1)	16 772 850	60		
Écarts de conversion passif	25 450			
TOTAL DU PASSIF	27 871 777	100 %		100 %
(1) Dont à plus d'un an	8 079 994			
(1) Dont à moins d'un an	8 692 856			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	10			
(3) Dont emprunts participatifs				
Groupe	N	N-1	N-2	
Taux d'endettement = Dettes totales / actif	60			
Solvabilité à court terme = Réalisations et disponibilités / dettes à - 1 an	99			

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

	Du 31/10/19 Au 31/12/20	% CA	Du Au	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	306 723	2			306 723	
Production vendue (biens et services)	18 087 855	98			18 087 855	
Montant net du chiffre d'affaires	18 394 578	100			18 394 578	
Production stockée	-332 043	-2			-332 043	
Production immobilisée	656 955	4			656 955	
Subventions d'exploitation	4 000				4 000	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	17 141				17 141	
Autres produits	40 257				40 257	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	18 780 887	102			18 780 887	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4 015 519	22			4 015 519	
Variation de stocks	-384 818	-2			-384 818	
Autres achats et charges externes	7 971 168	43			7 971 168	
Impôts, taxes et versements assimilés	203 513	1			203 513	
Salaires et traitements	3 065 635	17			3 065 635	
Charges sociales	1 387 037	8			1 387 037	
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	396 049	2			396 049	
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	43 986				43 986	
Dotations aux provisions						
Autres charges	37 708				37 708	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	16 735 796	91			16 735 796	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 045 091	11			2 045 091	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

	Du 31/10/19 Au 31/12/20	% CA	Du Au	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change	192				192	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	192				192	
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.	4 550				4 550	
Intérêts et charges assimilées (4)	489 466	3			489 466	
Différences négatives de change	24 602				24 602	
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	518 618	3			518 618	
RÉSULTAT FINANCIER	-518 426	-3			-518 426	
RÉSULTAT COURANT avant impôts	1 526 665	8			1 526 665	
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	1 637 159	9			1 637 159	
Sur opérations en capital	660				660	
Dot. amortissements, dépréciations, prov.	2 527				2 527	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 640 346	9			1 640 346	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 640 346	-9			-1 640 346	
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	-238 303	-1			-238 303	
TOTAL DES PRODUITS	18 781 079	102			18 781 079	
TOTAL DES CHARGES	18 656 457	101			18 656 457	
Bénéfice ou Perte	124 622	1			124 622	

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

- FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE
- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- ÉTAT DES AMORTISSEMENTS
- ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS
- PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
- CRÉDIT BAIL
- LOCATIONS
- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
- ÉCART DE RÉÉVALUATIONS
 - Variations de la réserve spéciale de réévaluation
 - Variations de la provision spéciale de réévaluation
- ÉTAT DES STOCKS
- ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES
- EFFETS DE COMMERCE
- ENTREPRISES LIÉES
- COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF
- COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
- TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
- TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
- ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS
- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES
- COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF
- LES ENGAGEMENTS
- DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES
- HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES
- LES EFFECTIFS
- CHIFFRE D'AFFAIRES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR CAPITAUX PROPRES
- PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS
- TRANSFERTS DE CHARGES
- ANNEXES COVID-19
- COMMENTAIRES

Informations		
Produites	Non produites	
	NS	NA
O		
O		
O		
O		
O		
O		
O		
O		
O		
O		
O		
O		
O		

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 27 871 777,25 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 124 621,60 Euros.

L'exercice a une durée de 14 mois, recouvrant la période du 31/10/2019 au 31/12/2020.

Ces comptes annuels ont été établis le 30/06/2021.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

- Acquisition des titres de la SAS JADE-I pour un montant de 639 999.99€ au 31/10/2019
- Acquisition d'un fonds de commerce INGENICO HEALTHCARE pour 15 398 133.05€
- Augmentation du capital social en date du 01/12/2020 pour 579 316€.

La société a émis un emprunt obligataire convertible en actions à hauteur de 2 500 K€ en date du 31/10/2019 souscrit par la société Cabestan Capital pour une durée de 6 ans au taux de 10% par an (les intérêts sont capitalisés).

La société a contracté une dette sénior en date du 30/12/2019 pour une durée de 6 ans. Les intérêts sont calculés par rapport à une marge (fonction du ratio de levier) à laquelle s'ajoute l'EUROBOR applicable à la période des intérêts.

Cette dette se compose d'une tranche A pour 5 200 K€, dont 867 K€ ont été remboursés sur l'exercice et une tranche B remboursable in fine.

Cette dette est rattachée à des covenants applicable dès le 31 décembre 2020.

Un Crédit renouvelable a été accordé d'un montant de 1 900 K€ maximum. Cette somme correspond à une ligne de crédit qui peut faire l'objet de tirage selon de les besoins de financement de la société. La société n'a réalisé aucun tirage sur la période

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

Nous n'avons pas connaissance d'évènement important intervenu après la clôture de l'exercice, à l'exception de ceux liés à la crise du COVID 19 qui pourrait avoir un impact sur la valeur comptable, la liquidité des actifs de la Société et l'évaluation de ses passifs en performance.

Eu égard au contexte actuel, les risques sont toutefois difficilement chiffrables à court, moyen et long terme.

Toutefois, notre analyse ne laisse pas présager de remise en cause de la continuité de l'exploitation du groupe pendant les douze prochains mois.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour le traitement comptable des coûts de développement :

Les dépenses des frais de développement éligibles sont comptabilisés à l'actif.

Frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour le traitement comptable des coûts de développement :

Les dépenses des frais de développement éligibles sont comptabilisées à l'actif.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|---------------------------------------|-----------|
| - Matériels et outillages industriels | 3 à 5 ans |
| - Matériels et outillages | 3 à 5 ans |

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS

Les frais d'émission d'emprunts sont soit maintenus en charges pour la totalité dans l'exercice où ils sont exposés ou soit répartis sur la durée de l'emprunt. La société a décidé de comptabiliser ces frais en charges.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le poste titres de participation enregistre la valeur d'acquisition des titres détenus par la société dans les sociétés dont elle assure le contrôle ou dans lesquelles elle exerce une influence, directement ou indirectement.

La valeur nette comptable des titres de participation est leur coût d'acquisition à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société OLAQIN.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'usage des titres devient inférieure à la valeur comptable. L'écart constaté fait l'objet d'une dotation aux dépréciations des titres puis, si nécessaire, des créances détenues sur la filiale. Elle peut éventuellement être complétée d'une provision (pour risques et charges). La valeur actuelle des titres s'apprécie par rapport à la quote-part de la situation nette détenue ou par la méthode des flux de trésorerie actualisés de la filiale.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

NOTION DE RÉSULTAT COURANT ET EXCEPTIONNEL

Les éléments des activités ordinaires mêmes exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant.

Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise sont constatés en résultat exceptionnel.

Les frais de migration IT et d'ERP, de déménagement des locaux, d'augmentation de capital ainsi que les honoraires d'avocats, de conseils et des commissions bancaires liés aux émissions d'emprunts ont été comptabilisés en charges exceptionnelles.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

FRAIS DE CONSTITUTION, DE TRANSFORMATION ET DE PREMIER ÉTABLISSEMENT

A compter de l'exercice 31/10/2019, l'entreprise a opté pour la comptabilisation en charge de ce type de frais.

Ces frais sont soit imputés sur le montant de la prime d'émission, soit comptabilisés directement en charges, soit comptabilisés à l'actif. La société a décidé de comptabiliser ces frais en charges.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTES

Désignation	VALEUR NETTE
Immobilisations incorporelles en cours	656 955
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, AVANCES ET ACOMPTES	656 955

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
					suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL			13 679	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL			16 165 991	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					348	
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers				17 421	
		Matériel de transport					
		Matériel de bureau & mobilier informatique				757 820	
Emballages récupérables & divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL						775 588	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations					640 000	
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières					452 000	
TOTAL						1 092 000	
TOTAL GENERAL						18 047 258	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.		TOTAL			13 679	
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL			16 165 991	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					348	
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				17 421	
		Matériel de transport					
		Mat. bureau, inform., mobilier			4 237		753 583
Emb. récupérables & divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL						4 237	771 352
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations					640 000	
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières					452 000	
TOTAL							1 092 000
TOTAL GENERAL						4 237	18 043 021

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL		10 639		10 639
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		10 627		10 627
Terrains					
Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels			270		270
Autres immob. corporelles	Inst. générales agencem. amén. Matériel de transport Mat. bureau et informatiq., mob. Emballages récupérables divers		170		170
			374 342	1 709	372 633
	TOTAL		374 782	1 709	373 073
	TOTAL GENERAL		396 049	1 709	394 339

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre Sur sol autrui Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div Matériel transport Mat. bureau mobilier inf. Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		4 550,23			4 550,23
TOTAL		4 550,23			4 550,23
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation		43 986,00	17 141,00		
financières		4 550,23			
exceptionnelles					

ÉTAT DES STOCKS

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières		140 972,27		140 972,27
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits		1 487 077,80		1 487 077,80
TOTAL		1 628 050,07		1 628 050,07

ACTIF CIRCULANT

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	90 400		90 400
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	14 099	14 099	
	Autres créances clients	3 891 099	3 891 099	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	23 278	23 278	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	238 303	238 303	
	Etat & autres	402 423	402 423	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques	4 000	4 000	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	16 170	16 170	
	Charges constatées d'avance	20 496	20 496	
TOTAUX		4 700 268	4 609 868	90 400
Renvois	(1) Montant			
	(2) des			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	20 496
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	20 496

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	108 983
Autres créances	12 048
Disponibilités	
TOTAL	121 031

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social		11 005 859	74 773	10 931 086
Primes liées au capital social		13 355		13 355
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Écart d'équivalence				
Report à nouveau			235	-235
Résultat de l'exercice		124 622		124 622
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL		11 143 835	75 008	11 068 827

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)		2 500 000			2 500 000
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	6 446 661	866 667	3 779 994	1 800 000
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)		254 109	254 109		
Fournisseurs & comptes rattachés		2 463 653	2 463 653		
Personnel & comptes rattachés		469 806	469 806		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		621 235	621 235		
Etat & autres	Impôts sur les bénéfices				
collectiv. publiques	Taxe sur la valeur ajoutée	500 031	500 031		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	178 894	178 894		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés		270	270		
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		126	126		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		3 338 067	3 338 067		
TOTAUX		16 772 850	8 692 856	3 779 994	4 300 000
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	9 500 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	866 667			
(2)	Montant divers emprunts, dett/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	3 338 067
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	3 338 067

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	313 317
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	1 924 220
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	733 765
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	2 971 302

ENGAGEMENTS

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en oeuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les droits acquis par les salariés au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 (au maximum 120 heures acquises par les salariés) sont toutefois conservés : ils sont automatiquement transférés sous le régime du CPF et ils pourront être mobilisés selon leur ancienneté jusqu'au 30 juin 2021.

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 260 427,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 2,00 %

Départ volontaire à 65 ans

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus	2 657 182					2 657 182
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails	2 657 182					2 657 182
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)	2 657 182					2 657 182
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	2 657 182					2 657 182

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	20 000	
TOTAL	20 000	

LES EFFECTIFS

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

LES EFFECTIFS

	31/12/2020	
Personnel salarié :	46,00	
Ingénieurs et cadres	38,00	
Agents de maîtrise	6,00	
Employés et techniciens	2,00	
Ouvriers		

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
PENALITE FOURNISSEURS	3 383	
CLOSING + DEMENAGEMENT	1 633 776	
URSSAF REDRESSEMENT	660	
DOTATION AMORTISSEMENT EXCEPTIONNELS	2 527	
TOTAL	1 640 346	

DETAIL DES COMPTES

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/20	Valeurs nettes au	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	3 040		3 040	
<i>Frais de recherche & develop</i>	13 679		13 679	
<i>Amort r et developpement</i>	-10 639		-10 639	
Concessions, brevets et droits similaires	100 276		100 276	
<i>Concessions, brevets, licences</i>	39 633		39 633	
<i>Depots de marques</i>	71 000		71 000	
<i>Marque olaqin</i>	270		270	
<i>Amort conc&droits simil brev</i>	-10 627		-10 627	
Fonds commercial	15 398 133		15 398 133	
<i>Fonds de commerce</i>	15 398 133		15 398 133	
Immobilisations incorporelles en cours	656 955		656 955	
<i>Immos incorporelles en cours</i>	656 955		656 955	
Immobilisations corporelles				
Installations tech., matériel et outillages indus.	77		77	
<i>Matériel industriel</i>	348		348	
<i>Amort matériel industriel</i>	-270		-270	
Autres immobilisations corporelles	398 201		398 201	
<i>Inst gene agenc amenag divers</i>	17 421		17 421	
<i>Mat de bureau & mat informatiq</i>	85 994		85 994	
<i>Terminaux point xiring</i>	667 590		667 590	
<i>Amor inst.gle.agt.am</i>	-170		-170	
<i>Amort mat bureau informatique</i>	-18 485		-18 485	
<i>Amort terminaux point xiring</i>	-354 148		-354 148	
Immobilisations financières (2)				
Participations	640 000		640 000	
<i>Titres de participation</i>	640 000		640 000	
Autres immobilisations financières	452 000		452 000	
<i>Depot cautionnements verses</i>	90 400		90 400	
<i>Depots verses</i>	361 600		361 600	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	17 648 682		17 648 682	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	140 972		140 972	
<i>Stocks matieres premieres a</i>	140 972		140 972	
Produits intermédiaires et finis	1 454 842		1 454 842	
<i>Stock produits finis</i>	1 487 078		1 487 078	
<i>Prov.deprec.produits finis</i>	-32 236		-32 236	
Créances (3)				
Clients (3)	3 782 117		3 782 117	
Clients douteux, litigieux (3)	14 099		14 099	
Provisions pour dépréciations des clients	-11 750		-11 750	
Clients Factures à établir (3)	108 983		108 983	
Personnel et comptes rattachés (3)	23 278		23 278	
Créances fiscales et sociales (3)	644 726		644 726	
<i>Etat impot/benefices</i>	238 303		238 303	
<i>Tva deduc/autres</i>	26 285		26 285	
<i>Credit tva a reporter</i>	53 912		53 912	
<i>Tva s/fact non parvenues</i>	322 226		322 226	
<i>Etat produits a recevoir</i>	4 000		4 000	
Débiteurs divers (3)	16 170		16 170	
Disponibilités	4 024 612		4 024 612	

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/20	Valeurs nettes au	Variation	
			en valeur	en %
<i>Societe generale px</i>	1 492 208		1 492 208	
<i>Societe generale ps+</i>	6 430		6 430	
<i>Bnp eur</i>	258 492		258 492	
<i>Caisse epargne encaissements</i>	77 321		77 321	
<i>Societe generale eur</i>	1 683 269		1 683 269	
<i>Bnp usd decaissements</i>	506 892		506 892	
Charges constatées d'avance (3)	20 496		20 496	
<i>Charges constatees avance</i>	20 496		20 496	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 218 545		10 218 545	
Écarts de conversion actif	4 550		4 550	
<i>Diminution creances</i>	4 550		4 550	
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	27 871 777		27 871 777	

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

PASSIF	Valeurs au 31/12/20	Valeurs au	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 10 931 186)	10 931 186		10 931 186	
Capital souscrit appelé verse	10 931 186		10 931 186	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	13 355		13 355	
Primes d'émission	13 355		13 355	
Réserves				
Report à nouveau	-235		-235	
Report à nouveau solde débit	-235		-235	
Résultat de l'exercice (bénéfice / perte)	124 622		124 622	
SITUATION NETTE	11 068 927		11 068 927	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11 068 927		11 068 927	
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	4 550		4 550	
Autres prov. pour risques	4 550		4 550	
TOTAL PROVISIONS	4 551		4 550	
DETTES (1)				
Autres emprunts obligataires	2 500 000		2 500 000	
Autres emprunts obligataires	2 500 000		2 500 000	
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)	6 446 661		6 446 661	
Emp auprès des ets de crédit	6 133 333		6 133 333	
Interets courus	313 317		313 317	
Société générale telfix	10		10	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	254 109		254 109	
Depôts	254 109		254 109	
Fournisseurs	539 433		539 433	
Fournisseurs, factures non parvenues	1 924 220		1 924 220	
Personnels et comptes rattachés	469 806		469 806	
Dettes fiscales et sociales	1 300 159		1 300 159	
Sécurité sociale	301 669		301 669	
Caisse retraite complémentaire	97 687		97 687	
Caisse prévoy cadre non-cadre	9 443		9 443	
Charges soc / congés payés	120 774		120 774	
Org.soc. charges à payer	91 663		91 663	
Tva à décaisser	10 324		10 324	
Tva collectée tr	460 264		460 264	
Tva s/factures à établir	29 442		29 442	
Autres impôts et taxes assimil	22 382		22 382	
Cvæ autres charges à payer	104 863		104 863	
État charges à payer	17 189		17 189	
État charges à payer	34 459		34 459	
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés	270		270	
Autres dettes	126		126	
Produits constatés d'avance	3 338 067		3 338 067	
Pca point xiring	2 273 829		2 273 829	
Pca ps+	366 474		366 474	
Pca helio	263 737		263 737	
Pca vehis	63 591		63 591	
Pca stellair	18 887		18 887	
Pca garantie	351 550		351 550	

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

PASSIF	Valeurs au 31/12/20	Valeurs au	Variation	
			en valeur	en %
TOTAL DETTES	16 772 850		16 772 850	
Écarts de conversion passif	25 450		25 450	
Diminution des dettes	25 450		25 450	
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	27 871 777		27 871 777	
(1) Dont à plus d'un an	8 079 994			
(1) Dont à moins d'un an	8 692 856			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créd. de banques	10			

COMPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

	Du 31/10/19 Au 31/12/20	Du Au	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	306 723		306 724	
Vtes pcs det france	38 162		38 162	
Ventes p.f.export	263 561		263 562	
Ventes p.f. c.e.e	5 000		5 000	
 Production vendue (biens et services)	 18 087 855		 18 087 855	
Prestations services	1 050 601		1 050 601	
Extension de garantie	125 247		125 247	
Prestations.services hard. c.e	5 000		5 000	
Prestations services dom tom	99 033		99 034	
Prestations services olaqin fr	222 532		222 532	
Installations/reparations fran	6 868 574		6 868 574	
Prestations soft france	75 419		75 419	
Prestations soft exonere dom t	16 819		16 819	
Prestations services olaqin fr	9 508 392		9 508 392	
Prestations services olaqin ex	44 447		44 448	
Refacturation des frais de per	71 792		71 792	
 Montant net du chiffre d'affaires	 18 394 578		 18 394 578	
Production stockée	-332 043		-332 043	
Consommations internes produit	-332 043		-332 043	
Production immobilisée	656 955		656 955	
Production immobilisee - immo	656 955		656 955	
Subventions d'exploitation	4 000		4 000	
Subventions d'exploitation	4 000		4 000	
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges	17 141		17 141	
Creances	17 141		17 141	
Autres produits	40 257		40 257	
Gains de change creances comm	37 260		37 260	
Fournisseurs gains de change l	226		226	
Prod divers de gest courante	2 771		2 771	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	18 780 887		18 780 887	
 Charges d'exploitation				
Achats de matières premières et autres approvis.	4 015 519		4 015 519	
Matieres (ou groupe) a	159 254		159 254	
Ach.stock.pf/sf france	3 005 372		3 005 372	
Ach.stockes mat.premieres impo	1 056 366		1 056 366	
Ach.stockes mat.premieres cee	150 425		150 425	
Contrepartie ach.stockes mp	-355 899		-355 899	
Variation de stocks	-384 818		-384 818	
Variat° stocks mat.prem.& four	345 126		345 126	
Variat° stocks mat.prem.& four	57 189		57 189	
Variation stocks de produits f	-4 028 141		-4 028 141	
Variation stocks de pdts finis	3 241 007		3 241 007	
Autres achats et charges externes	7 971 168		7 971 168	
Sous traitance maintenance inf	2 714 321		2 714 321	
Ss trait.administ. import	7 467		7 467	
Regie it- projets	5 288		5 288	
Sous trait. heberg. techniques	288 212		288 212	
Achats d'etudes ps	15 911		15 911	
Prestataires offshore	113 815		113 815	

COMPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

	Du 31/10/19 Au 31/12/20	Du Au	Variation	
			en valeur	en %
Prestataires offshore import	43 130		43 130	
Prestataires offshore cee	24 393		24 393	
Achats mat equipem & travaux	26 854		26 854	
Fournitures non stockables	4 254		4 254	
Carburants	3 731		3 731	
Four pt equip. outillage	70 919		70 919	
Materiel de demonstration fran	15 544		15 544	
Petit outillage et mat ind imp	2 205		2 205	
Materiel de demonstration impo	2 852		2 852	
Fournitures administratives	6 024		6 024	
Fournitures de bureau	2 161		2 161	
Sous traitance generale	780 688		780 688	
S/t logistique sav	30 886		30 886	
Ss trait.administ.	1 820 669		1 820 669	
Gardiennage	95		95	
Locations	59 716		59 716	
Locations mobilières	1 100		1 100	
Locat.materiel transports	20 686		20 686	
Charges locat & de copropriete	177 862		177 862	
Entretien et reparations	2 597		2 597	
Entret repar. /biens mobiliers	24 458		24 458	
Maintenance	28 754		28 754	
Primes d'assurances	11 348		11 348	
Assurances - multirisques loca	3 054		3 054	
Assurances - vehicules	3 357		3 357	
Assurances - marchandises tran	3 268		3 268	
Assurances - divers	1 346		1 346	
Documentation generale	4 750		4 750	
Frais colloques semin confer	2 091		2 091	
Etudes et certification ps	54 474		54 474	
Personnel interimaire	190 899		190 899	
Commis & courtages sur ventes	140 169		140 169	
Honoraires	294 384		294 384	
Frais debours / consulting fee	8		8	
Avocats	4 000		4 000	
Annonces & insertions	91 417		91 417	
Relations presse	965		965	
Marcoms design	40 860		40 860	
Relations publiques	330		330	
Echantillons	38 765		38 765	
Foires et expositions	355		355	
Cadeaux a la clientele	106 802		106 802	
Catalogues et imprimes	1 215		1 215	
Publications	54 811		54 811	
Transports sur achats	211 031		211 031	
Transport sur achats import	3 348		3 348	
Transports sur ventes	69 238		69 238	
Transport sur repair	30		30	
Transports divers	1 380		1 380	
Transport divers cee	54		54	
Voyages et déplacements	7 989		7 989	
Locations vehicules	125		125	
Div.frais de deplac.	15 963		15 963	
Frais de dejeuner	1 451		1 451	
Missions	340		340	
Receptions	3 593		3 593	
Affranchissements	1 024		1 024	
Telephone fixe	122 911		122 911	
Telephone portable	12 568		12 568	
Services bancaires & assimilés	113 847		113 847	
Frais rejets prelevements	160		160	
Sous traitance service generau	9 752		9 752	
Frais recrutement de personnel	53 100		53 100	

COMPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

	Du 31/10/19 Au 31/12/20	Du Au	Variation	
			en valeur	en %
Impôts, taxes et versements assimilés	203 513		203 513	
<i>Taxe d'apprentissage</i>	17 660		17 660	
<i>Partic des employ a form cont</i>	33 010		33 010	
<i>Partic des employ a forma cont</i>	41 899		41 899	
<i>Cet-cotisation val ajoutee ent</i>	109 494		109 494	
<i>Taxe sur vehicules de ste</i>	1 407		1 407	
<i>Taxes diverses</i>	42		42	
Salaires et traitements	3 065 635		3 065 635	
<i>Salaires appointements</i>	2 656 664		2 656 664	
<i>Conges payes</i>	152 019		152 019	
<i>Prov rtt</i>	-18 747		-18 747	
<i>Prov prime vacances</i>	36 180		36 180	
<i>Primes et gratifications</i>	15 857		15 857	
<i>Indemnités complémentaires</i>	14 423		14 423	
<i>Prov primes variables</i>	168 224		168 224	
<i>Indemnites de licenciement et</i>	41 015		41 015	
Charges sociales	1 387 037		1 387 037	
<i>Cotisations a l' urssaf</i>	927 978		927 978	
<i>Cotisations mutuelles</i>	76 514		76 514	
<i>Cotis caisses de retraites</i>	286 396		286 396	
<i>Cotisations pole emploi</i>	25 537		25 537	
<i>Cotisations autres org.sociaux</i>	595		595	
<i>Prov. charges sociales rtt</i>	-10 421		-10 421	
<i>Prov. charges sociales conges</i>	12 541		12 541	
<i>Prov charges sociales sur vari</i>	5 887		5 887	
<i>Prov charges sociales primes v</i>	2 668		2 668	
<i>Autres charges sociales</i>	16 400		16 400	
<i>Vers.comites entrep et etablts</i>	21 327		21 327	
<i>Vers aux aut oeuvres sociales</i>	6 830		6 830	
<i>Medecine travail pharmacie</i>	5 846		5 846	
<i>Aures charges de personnel</i>	8 940		8 940	
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	396 049		396 049	
<i>Dot amort s/immo incorporelles</i>	21 266		21 266	
<i>Dot amort s/immo corporelles</i>	374 782		374 782	
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	43 986		43 986	
<i>Dot deprec stocks & en cours</i>	32 236		32 236	
<i>Dot deprec creances</i>	11 750		11 750	
Autres charges	37 708		37 708	
<i>Creances de l'exercice</i>	13 029		13 029	
<i>Perte de changes creances com</i>	18 879		18 879	
<i>Pertes de change fournisseurs</i>	5 549		5 549	
<i>Pertes de change latentes fin.</i>	151		151	
<i>Char div-gestion courante</i>	100		100	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	16 735 796		16 735 796	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 045 091		2 045 091	
Quotes-parts de résultat sur opérat. faites en commun				
Produits financiers				
Différences positives de change	192		192	
<i>Gains de change operat financ</i>	192		192	

COMPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

	Du 31/10/19 Au 31/12/20	Du Au	Variation	
			en valeur	en %
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	192		192	
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	4 550		4 550	
<i>Dotations prov. financieres</i>	4 550		4 550	
Intérêts et charges assimilées	489 466		489 466	
<i>Int des emprunts & dettes</i>	457 893		457 893	
<i>Int cptes cour & des dep cred</i>	14 306		14 306	
<i>Int banc & sur operat de finan</i>	17 268		17 268	
Différences négatives de change	24 602		24 602	
<i>Pertes de change operat financ</i>	24 602		24 602	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	518 618		518 618	
RÉSULTAT FINANCIER	-518 426		-518 426	
RÉSULTAT COURANT avant impôts	1 526 665		1 526 665	
Produits exceptionnels				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	1 637 159		1 637 159	
<i>Penalites sur marches</i>	3 333		3 333	
<i>Penalites amendes fisc & pen</i>	49		49	
<i>Autres charges excep.op gest</i>	1 633 776		1 633 776	
Sur opérations en capital	660		660	
<i>Charges except diverses</i>	660		660	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	2 527		2 527	
<i>Dot amort exceptionnel immo co</i>	2 527		2 527	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 640 346		1 640 346	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-1 640 346		-1 640 346	
Impôt sur les bénéfices	-238 303		-238 303	
<i>Prod-credits impots restituabl</i>	-238 303		-238 303	
TOTAL DES PRODUITS	18 781 079		18 781 079	
TOTAL DES CHARGES	18 656 457		18 656 457	
Bénéfice ou Perte	124 622		124 622	

ETATS DE GESTION

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

	Du 31/10/19 Au 31/12/20	en %	Du Au	en %	Du 30/12/98 Au 30/12/98	en %		en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	18 394 577,76	100						
Ventes de marchandises	306 723,05	100,0						
MARGE COMMERCIALE	306 723,05	100,0						
Production vendue (biens et services)	18 087 854,71	98,2						
+ / - Production stockée	-332 043,18	-1,8						
+ Production immobilisée	656 954,70	3,6						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	18 412 766,23	100,0						
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	18 719 489,28	100,0						
- Matières premières	3 630 700,23	19,7						
- Sous-traitance (directe)	3 239 391,00	17,6						
MARGE DE PRODUCTION	11 542 675,00	62,7						
MARGE BRUTE TOTALE	11 849 398,05	63,3						
- Autres achats	107 688,59	0,6						
- Charges externes	4 624 088,30	25,1						
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	7 117 621,16	38,7						
Subventions d'exploitation	4 000,00							
- Impôts, taxes et vers. assimilés	203 512,89	1,1						
- Salaires et traitements	3 065 635,48	16,7						
- Charges sociales	1 387 036,93	7,5						
Total	-4 652 185,30	-25,3						
EXCÉDENT BRUT D'EXPL.	2 465 435,86	13,4						
Reprises sur dépréc., prov., amortis	17 141,00	0,1						
+ Autres produits d'exploitation	40 256,75	0,2						
- Dotations amortissements et dépréc.	440 034,47	2,4						
- Autres charges d'exploitation	37 708,19	0,2						
Total	-420 344,91	-2,3						
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 045 090,95	11,1						
+ Produits financiers	192,03							
- Charges financières	518 618,35	2,8						
Total	-518 426,32	-2,8						
RÉSULTAT COURANT	1 526 664,63	8,3						
- Charges exceptionnelles (2)	1 640 346,03	8,9						
- Impôt sur les bénéfices (IS)	-238 303,00	-1,3						
Total	-1 402 043,03	-7,6						
RÉSULTAT EXERCICE	124 621,60	0,7						

(1) dont produits cession éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

S.I.G. RETRAITÉS

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

	Du 31/10/19 Au 31/12/20	en %	Du Au	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	18 394 578	100		100	18 394 578	
Ventes de marchandises	306 723	100			306 723	
- Coût d'achat des marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE	306 723	100			306 723	
Production vendue (biens et services)	18 087 855	98			18 087 855	
+ / - Production stockée	-332 043	-2			-332 043	
+ Production immobilisée	656 955	4			656 955	
PRODUCTION DE L'EXERCICE	18 412 766	100			18 412 766	
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	18 719 489	100			18 719 489	
- Matières premières	3 630 700	20			3 630 700	
- Sous-traitance (directe)	3 239 391	18			3 239 391	
MARGE DE PRODUCTION	11 542 675	63			11 542 675	
MARGE BRUTE TOTALE	11 849 398	63			11 849 398	
- Autres achats	107 689	1			107 689	
- Charges externes	4 624 088	25			4 624 088	
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	7 117 621	39			7 117 621	
Subventions d'exploitation	4 000				4 000	
- Impôts, taxes et versements assimilés	203 513	1			203 513	
- Salaires et traitements	3 065 635	17			3 065 635	
- Charges sociales	1 387 037	8			1 387 037	
- Cotisations de l'exploitant						
Total	-4 652 185	-25			-4 652 185	
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 465 436	13			2 465 436	
Reprises sur dépréciat., provisions, amortis	17 141				17 141	
+ Transferts de charges d'exploitation						
+ Autres produits d'exploitation	40 257				40 257	
- Dotations amortissements, dépréciations	440 034	2			440 034	
- Autres charges d'exploitation	37 708				37 708	
Total	-420 345	-2			-420 345	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 045 091	11			2 045 091	
Opérations en commun						
+ Produits financiers	192				192	
- Charges financières	518 618	3			518 618	
Total	-518 426	-3			-518 426	
RÉSULTAT COURANT	1 526 665	8			1 526 665	
+ Produits exceptionnels (1)						
- Charges exceptionnelles (2)	1 640 346	9			1 640 346	
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)	-238 303	-1			-238 303	
Total	-1 402 043	-8			-1 402 043	
RÉSULTAT EXERCICE	124 622	1			124 622	

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

	Valeur au 31/12/20	Valeur au
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 465 436	
+ Transferts de charges d'exploitation		
+ Autres produits d'exploitation	40 257	
- Autres charges d'exploitation	37 708	
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
+ Produits financiers	192	
- Reprises sur Provisions financières		
- Charges financières	518 618	
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financières	4 550	
+ Produits exceptionnels		
- Produits des cessions d'éléments d'actif		
- Subventions d'investissement rapportées au résultat		
- Reprises sur dépréciations ou provisions exceptionnelles		
- Charges exceptionnelles	1 640 346	
+ Valeur comptable des immobilisations cédées		
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnelles	2 527	
- Participation des salariés aux résultats d'entreprise		
- Impôts sur les bénéfices	-238 303	
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	554 593	
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	447 112	
+ Reprises sur amortissements et provisions	17 141	
+ Résultat sur cessions d'éléments d'actif immobilisés		
+ Subventions d'investissement rapportées au résultat		
RÉSULTAT NET COMPTABLE	124 622	

TB DE FINANCEMENT

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

* Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	
Acquisitions d'immobilisations	
Immobilisations incorporelles	15 522 715,2
Immobilisations corporelles	1 432 543,12
Immobilisations financières	1 091 999,99
Prélèvements des comptes courants	
Diminution des capitaux propres	
Emprunts remboursés (capital)	2 766 666,67
TOTAL EMPLOIS	20 813 925,0

Capacité d'autofinancement	530 833,61
= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	530 833,61
Cessions d'immobilisations	
Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières	
Apports comptes courants	
Augmentation des capitaux propres	10 944 305,2
Subvention investissement	
Emprunts réalisés	11 654 108,6
TOTAL RESSOURCES	23 129 247,4

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (différence entre les capitaux permanents et les actifs immobilisés)

a augmenté de 2 315 322,37

Augmentation actif circulant	6 173 507,44
Stocks	1 628 050,07
Clients et comptes rattachés	3 904 295,71
Etat, TVA, Autres taxes	403 131,35
Autres créances	212 984,35
Comptes de régularisations et autres	25 045,96
Diminution des dettes	
TOTAL	6 173 507,44

Diminution actif circulant	
Augmentation dettes	7 882 787,34
Dettes financières	313 317,11
Fournisseurs et comptes rattachés	2 458 251,40
Autres dettes	1 747 701,67
Comptes de régularisations et autres	3 363 517,16
TOTAL	7 882 787,34

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (diff. entre l'actif se renouvelant souvent et les dettes non financières)

a diminué de 1 709 279,90

Augmentation de la trésorerie	4 024 602,27
Disponibilités	4 024 602,27

Diminution de la trésorerie	
------------------------------------	--

VARIATION DE TRÉSORERIE (= Fonds de roulement - besoin en fonds de roulement)

a augmenté de 4 024 602,27

VARIATION DE LA TRÉSORERIE

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

	Du 31/10/19 au 31/12/20	
OPÉRATIONS LIÉES À L'ACTIVITÉ		
Excédent brut d'exploitation	2 465 435,86	
Autres charges et produits liés à l'exploitation et susceptibles d'entraîner un variation de trésorerie :		
+/- Variations des stocks (brut)	-52 775,30	
+/- Transferts de charges		
+ Autres produits d'exploitation	40 256,75	
- Autres charges d'exploitation	37 708,19	
+ Quote-part sur opérations faites en commun		
+ Produits financiers (sauf reprises)	192,03	
- Charges financières (sauf dotations)	514 068,12	
+ Produits exceptionnels (sauf reprises, quote-part de subv. et produits cessions)		
- Charges exceptionnelles (sauf dotations et valeur comptable des cessions)	1 637 818,54	
- Participation des salariés		
- Impôts sur les bénéfices	-238 303,00	
Trésorerie potentielle provenant de l'exploitation		
Incidence des variations des décalages de trésorerie sur opérations d'exploitation	3 046 402,11	
Flux de trésorerie généré par l'activité	3 548 219,6	
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
+ Cessions d'immobilisations incorporelles		
+ Cessions d'immobilisations corporelles		
+ Cessions ou réductions d'immobilisations financières		
- Aquisitions d'immobilisations incorporelles	15 522 715,2	
- Aquisitions d'immobilisations corporelles	1 432 543,12	
- Aquisitions d'immobilisations financières	1 091 999,99	
+ Subvention d'investissements reçues		
+ Variation des fournisseurs d'immobilisations	269,99	
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissements	-18 046 988	
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
+ Augmentation de capital	10 944 305,2	
- Réduction de capital		
- Prélèvements des comptes courants		
+ Apports compte de l'exploitant		
+ Nouveaux emprunts	11 654 108,6	
- Remboursements d'emprunts	2 766 666,67	
Flux de trésorerie provenant des opérations de financements	19 831 747,	
Variation de trésorerie	5 332 978,3	
Trésorerie à l'ouverture		
Trésorerie à la clôture	4 024 602,2	

ANNEXE VARIATION TRÉSORERIE

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

	Du 31/10/19 au 31/12/20	
Incidence des variations de trésorerie sur opérations d'exploitation		
VARIATION DE L'ACTIF CIRCULANT SUR LES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Clients et comptes rattachés	3 904 295,71	
Etat, TVA, Autres taxes	403 131,35	
Autres créances	212 984,35	
Comptes de régularisations	25 045,96	
Total	4 545 457,3	
VARIATION DES DETTES SUR LES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 458 251,40	
Personnel et comptes rattachés	469 805,78	
Organismes sociaux	621 234,83	
Etat, TVA, Autes impôts	678 924,31	
Autres dettes	126,00	
Comptes de régularisations	3 363 517,16	
Total	7 591 859,4	
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	3 046 402,1	

	Du 31/10/19 au 31/12/20		Variation N / N-1		Variation N-1 / N-2
VARIATION DE TRÉSORERIE					
Valeurs mobilières de placement					
Caisse					
Disponibilités	3 711 285,16		3 711 285,16		
Concours bancaires courants					
Total	4 024 602,2		4 024 602,2		

SYNTHÈSE

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 31/10/19 au 31/12/20	Du au		Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Chiffre d'affaires	18 394 578			18 394 578	
Ventes de marchandises	306 723			306 723	
Production de l'exercice	18 412 766			18 412 766	
Marge commerciale	306 723			306 723	
Marge globale	11 849 398			11 849 398	
Valeur ajoutée	7 117 621			7 117 621	
Excédent brut d'exploitation	2 465 436			2 465 436	
Amortissements et provisions	440 034			440 034	
Résultat d'exploitation	2 045 091			2 045 091	
Résultat financier	-518 426			-518 426	
Résultat courant	1 526 665			1 526 665	
Résultat exceptionnel	-1 640 346			-1 640 346	
Résultat net de l'exercice	124 622			124 622	

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 31/10/19 au 31/12/20	Du au		Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Capacité d'autofinancement	530 834			530 834	
Fonds de roulement net global	2 315 322			2 315 322	
Besoin en fonds de roulement	-1 709 280			-1 709 280	
Trésorerie	4 024 602			4 024 602	

RATIOS		Du 31/10/19 au 31/12/20	Du au		Variation N / N-1	
		Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients	(en jours)	76			76	
Crédit fournisseurs	(en jours)	74			74	
Rotation stocks	(en jours)	188			188	
Autonomie financière						
Capacité de remboursement						
Taux d'endettement		1			1	
Rentabilité financière						
Rentabilité commerciale						

RATIOS

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

	Calcul	N	N-1
Autonomie financière			
<u>Capitaux propres</u>	11 068 926,80		
<u>Total passif</u>	27 871 777,25	0,40	NS
<i>Ce ratio mesure l'indépendance financière de votre entreprise vis à vis des sources de financement extérieures.</i>			
Solvabilité à court terme			
<u>Créances + disponibilités + VMP</u>	8 622 730,85		
<u>Dettes et pdts constatés d'avance à moins d'un an</u>	8 692 856,39	0,99	NS
<i>Ce ratio indique la capacité de votre entreprise à rembourser ses dettes à court terme avec ses ressources disponibles.</i>			

RATIOS

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

	Calcul	N	N-1
Crédit consenti aux clients			(en jours)
$\frac{\text{Clients et comptes rattachés (*)}}{\text{X Nombre jours de l'exercice}}$	$\frac{1\,671\,424\,928,0}{22\,013\,279,76}$	75,93	NS
Ventes TTC			

Ce ratio indique la durée moyenne du crédit accordé à vos clients. Son évolution doit être suivie avec intérêt, eu égard à la charge de trésorerie que ce crédit peut représenter.

(*) Y compris les effets escomptés non échus.

Crédit accordé par les fournisseurs			(en jours)
$\frac{\text{Fournisseurs et comptes rattachés}}{\text{X Nombre jours de l'exercice}}$	$\frac{1\,054\,443\,466,8}{14\,243\,203,60}$	74,03	NS
Achats et autres charges externes TTC			

Ce ratio indique le délai de paiement moyen accordé par vos fournisseurs. Ce délai constitue une ressource financière et allège donc les besoins de trésorerie.

ECHÉANCIER D'EMPRUNTS PLURIANNUEL

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

EMPRUNTS DE L'ENTREPRISE

Date début	Montant du capital	Nombre d'échéances	Taux	12/2020	12/2021	12/2022	12/2023	12/2024	12/2025	Date fin Ex suivants
- 003 - Emprunt Obligataire Cabestan - 3										déc. 2026
déc. 2019	2 500 000	7 Annuelle	10,0	292 466	279 247	307 171	337 888	371 677	408 845	2 949 729
- 001 - Emprunt CE 5.2m€ - 1										oct. 2025
déc. 2019	5 200 000	24 Trimestriell	1,90	950 372	949 915	933 814	916 753	900 149	883 362	
- 002 - Emprunt CE 1.8m€ - 2										oct. 2026
déc. 2019	1 800 000	28 Trimestriell	2,30	35 075	41 860	42 205	41 975	42 090	41 975	1 841 860
TOTAL DES ÉCHÉANCES				1 277 913	1 271 021	1 283 190	1 296 616	1 313 916	1 334 182	4 791 589
TOTAL GÉNÉRAL DES ÉCHÉANCES				1 277 913	1 271 021	1 283 190	1 296 616	1 313 916	1 334 182	4 791 589
DONT CAPITAL				866 667	866 667	866 667	866 667	866 667	866 667	4 300 000
DONT INTÉRÊTS				411 246	404 355	416 524	429 949	447 249	467 515	491 589

SIMULATION DES AMORTISSEMENTS

007706 - OLAQIN

Du 31/10/2019 au 31/12/2020

N°	Date à amortir	Désignation Taux	Durée	Val. à amort V.N.C. début	Exercices					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025
CUMUL TOUS COMPTES				Val. à amort V.N.C. début	Exercices					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025

IMPRIMES FISCAUX

Exercice ouvert le	31/10/19	et clos le	31/12/20	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
OLAQIN 28 QUAI GALLIENI 92150 SURESNES					
SIRET 8 5 2 7 2 2 7 5 0 0 0 0 2 7			Mél : dominique.laubier@olaqin.fr		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
		SIRET			

B ACTIVITE					
Activités exercées		PROGRAMMATION INFORMATIQUE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31 %		Bénéfice imposable à 28 %	
				Déficit 106 186	
Bénéfice imposable à 15 %				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>		Pôle de compétitivité, art. 44 <i>undecies</i>	
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>		Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>		Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 <i>octies A</i>		Autres dispositifs	
		Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i>			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
---	--	--	--	--	--

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom / Adresse 0			
		N°			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom / Adresse			
		N°			

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	X	NON	
Si oui, indication du logiciel utilisé		ISACOMPTA CONNECT			

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
GESTELIA 107 Avenue Michel Crepeau 17041 LA ROCHELLE			
Tél : 0546500060		Tél :	
OGA/OMGA		Visueur conventionné	
(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visueur conventionné :		Date : 18/03/21 Lieu : SURESNES	
		PDG	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou visueur conventionné		Qualité et nom du signataire : LAURENT MAITRE	
		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :	

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : <u>OLAQIN</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>14</u>			
Adresse de l'entreprise <u>28 QUAI GALLIENI 92150 SURESNES</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>0</u>			
Numéro SIRET* <u>8527227500027</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>31/12/2020</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		
		Frais de développement*	CX	13 679	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	110 903	
		Fonds commercial (1)	AH	15 398 133	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	656 955	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		
		Constructions	AP		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	348	
		Autres immobilisations corporelles	AT	771 004	
		Immobilisations en cours	AV		
		Avances et acomptes	AX		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
		Autres participations	CU	640 000	
		Créances rattachées à des participations	BB		
		Autres titres immobilisés	BD		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Prêts	BF		
		Autres immobilisations financières*	BH	452 000	
TOTAL (II)		BJ	18 043 021		
ACTIF CIRCULANT		STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	140 972
	En cours de production de biens		BN		
	En cours de production de services		BP		
	Produits intermédiaires et finis		BR	1 487 078	
	Marchandises		BT		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 905 198	
		Autres créances (3)	BZ	684 174	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		
		Disponibilités	CF	4 024 612	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	20 496	
		TOTAL (III)		CJ	10 262 531
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Ecart de conversion actif * (VI)		CN	4 550		
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	28 310 102		
		1A	438 325		
		27 871 777			
Renvois :	(1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		OLAQIN		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10 931 186.....)			DA	10 931 186	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	13 355	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	-235	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	124 622	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	11 068 927	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	4 550	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	4 550	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligatoires			DT	2 500 000	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	6 446 661	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	254 109	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 463 653	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 769 965	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	270	
	Autres dettes			EA	126	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	3 338 067	
TOTAL (IV)			EC	16 772 850		
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED	25 450	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	27 871 777		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	8 692 856	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	10	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : OLAQIN						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	306 723	FB		FC 306 723	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	18 087 855	FH		FI 18 087 855	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	18 394 578	FK		FL 18 394 578	
	Production stockée *						FM -332 043	
	Production immobilisée *						FN 656 955	
	Subventions d'exploitation						FO 4 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP 17 141	
	Autres Produits (1) (11)						FQ 40 257	
			Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 18 780 887	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
	Variation de stock (marchandises) *						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU 4 015 519	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV -384 818	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW 7 971 168	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX 203 513	
	Salaires et traitements *						FY 3 065 635	
	Charges sociales (10)						FZ 1 387 037	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA 396 049	
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC 43 986
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD
	Autres charges (12)						GE 37 708	
							GF 16 735 796	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG 2 045 091		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN 192	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP 192		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ 4 550	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR 489 466	
	Différences négatives de change						GS 24 602	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU 518 618	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV -518 426		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW 1 526 665		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>OLAQIN</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 1 637 159		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF 660		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG 2 527		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 1 640 346		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-1 640 346		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	-238 303		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	18 781 079		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	18 656 457		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	124 622		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HQ	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1H	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1J	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		1K	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		HX	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RC	
	(9)	Dont transfert de charges		RD	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A1	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A2	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A3	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatives A6 Obligatoires A9	A4	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		BALANCE	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
		BALANCE	3 333		
		BALANCE	49		
	BALANCE	10 326 101			
	BALANCE		8 692 325		
	BALANCE	660			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise <u>OLAQIN</u>										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9	13 679		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF	16 165 991		
CORP O R E L L E S	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations gales, agenct*, aménagts des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU	348		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	17 421	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	757 820	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN		LO		LP	775 588		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U		8V		8W	640 000			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V	452 000			
TOTAL IV				LQ		LR		LS	1 092 000			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		ØH		ØJ	18 047 258			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		3		4		
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ	13 679	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	16 165 991	1X			
CORP O R E L L E S	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agenct et am. des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	348	ML			
	Autres immobi-lisations corporelles	Inst. gales., agenct, aménagements divers	IU		MM		MN	17 421	MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	4 237	MT	753 583	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	4 237	NH	771 352	NI			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
Autres participations		IØ		ØX		ØY	640 000	ØZ				
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	452 000	2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	1 092 000	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	4 237	ØL	18 043 021	ØM				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : OLAQIN					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 31/12/2020						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>OLAQIN</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL	10 639	EM		EN	10 639					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF	10 627	PG		PH	10 627					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA	270	QB		QC	270					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE	170	QF		QG	170					
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM	374 342	QN	1 709	QO	372 633					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU		QV	374 782	QW	1 709	QX	373 073					
TOTAL GENERAL (I + II+ III)			ØN		ØP	396 049	ØQ	1 709	ØR	394 339					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc et am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations									SP			SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise				OLAQIN				Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	4 550	5X		5Y	4 550	
	TOTAL II	5Z		TV	4 550	TW		TX	4 550	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P	32 236	6R		6S	32 236	
	Sur comptes clients	6T	17 141	6U	11 750	6V	17 141	6W	11 750	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	17 141	TY	43 986	TZ	17 141	UA	43 986	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	17 141	UB	48 536	UC	17 141	UD	48 536	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	43 986	UF	17 141				
			UG	4 550	UH					
			UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : <u>OLAQIN</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	90 400	UV		UW	90 400	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	14 099	14 099				
	Autres créances clients				UX	3 891 099	3 891 099				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* <u>UO</u>)				Z1						
	Personnel et comptes rattachés				UY	23 278	23 278				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	238 303	238 303				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	402 423	402 423				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	4 000	4 000				
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	16 170	16 170				
	Charges constatées d'avance				VS	20 496	20 496				
TOTAUX				VT	4 700 268	VU	4 609 868	VV	90 400		
RENVOS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligatoires (1)				7Z	2 500 000					2 500 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG							
	à plus d'1 an à l'origine			VH	6 446 661	866 667		3 779 994		1 800 000	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	254 109	254 109					
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	2 463 653	2 463 653					
Personnel et comptes rattachés				8C	469 806	469 806					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	621 235	621 235					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E							
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	500 031	500 031					
	Obligations cautionnées			VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	178 894	178 894					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	270	270					
Groupe et associés (2)				VI							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	126	126					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *				Z2							
Produits constatés d'avance				8L	3 338 067	3 338 067					
TOTAUX				VY	16 772 850	VZ	8 692 856	3 779 994		4 300 000	
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	9 500 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	866 667	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD					

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058 - A - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : OLAQIN				Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/12/2020			
I. RÉINTÉGRATIONS									BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	124 622		
									WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		XE	7 446		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	6 039	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)		WG	1 407				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	49		
	Amendes et pénalités		WJ	49	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								I7				
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7				
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux de 0 %						I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN			
									WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
								TOTAL I	WR	132 117		
II. DÉDUCTIONS										WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)										WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)								WV		
		- imposées au taux de 0 %								WH		
		- imposées au taux de 19 %								WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs								XB		
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A		XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									ZY		
	Majoration d'amortissement*									XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art.44 sexies A)	L5		XF	
					S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
			ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH		)	YG	238 303	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD					
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XH	238 303		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI		ZL	XJ	106 186		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*												
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *									XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		XO	106 186			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		OLAQIN		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	106 186
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	106 186
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	383 955
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis A1. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>OLAQIN</u>															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZB										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD				ZD										
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE										
						ZF										
	TOTAL I	ØF				TOTAL II	ZH									
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :									
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7		YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS									
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance						YT	5 871 729								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	259 364	XQ	259 364								
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	190 899								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	438 561								
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	1 210 614								
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	7 971 168								
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	109 494								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	94 019								
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						YX	203 513								
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	3 618 702								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	2 256 517								
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2020)						ØB									
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%								
	- Numéro de centre agréé *		XP		- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0			ZR								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG									
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH									
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL								
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC								
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO								
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ											

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : OLAQINNéant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	TERMINAUX	4 236	1 709		2 527
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1	-2 527				-2 527	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨					-2 527	
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>OLAQIN</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
	TOTAL 2				
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Désignation de l'entreprise : OLAQINNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'IS
② Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins values			Imputations sur les plus- values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : OLAQIN				Néant ☒ *			
I							
SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II							
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : OLAQIN															Néant ☐ *							
Exercice ouvert le :31/10/2019.....										et clos le :31/12/2020.....					Durée en nombre de mois		1 4					
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																						
Effectif moyen du personnel * :															YP		45					
Dont apprentis															YF		1					
Dont handicapés															YG							
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL							
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA		18 394 578					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															OK							
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OL							
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT							
TOTAL 1															OX		18 394 578					
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH		40 257					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE		656 955					
Subventions d'exploitation reçues															OF		4 000					
Variation positive des stocks															OD		4 028 141					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI							
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT							
TOTAL 2															OM		4 729 352					
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																						
Achats															ON		7 362 598					
Variation négative des stocks															OQ		3 975 366					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR		4 542 586					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															OS							
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ							
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW		37 708					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU							
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9							
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OY							
TOTAL 3															OJ		15 918 258					
IV - Valeur ajoutée produite																						
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)															OG		7 205 672					
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.															SA		7 205 672					
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																						
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre															EV		X					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX		15 766 781		Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)															HX							
Période de référence															GY		3 1 / 1 0 / 2 0 1 9		GZ		3 1 / 1 2 / 2 0 2 0	
Date de cessation															HR		/ / / / / /					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2020

N° SIRET

8 5 2 7 2 2 7 5 0 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

OLAQIN

ADRESSE (voie)

28 QUAI GALLIENI

CODE POSTAL

92150

VILLE

SURESNES

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

7927108

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

11

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

3001728

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SCAAC

Dénomination

ANDERA PARTNERS

N° SIREN (si société établie en France)

444071989

% de détention

72,5200

Nb de parts ou actions

7 927 108,00

Adresse :

N°

374

Voie

RUE SAINT HONORE

Code Postal

75001

Commune

PARIS-01

Pays

FRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mr

Nom patronymique

MAITRE

Prénom(s)

LAURENT

Nom marital

% de détention

19,9600

Nb de parts ou actions

2 181 672,00

Naissance :

Date

28/09/1972

N° Département

13

Commune

MARSEILLE-01

Pays

France

Adresse :

N°

3

Voie

RUE JULES EDOUARD VOISEMBERT

Code Postal

92130

Commune

ISSY-LES-MOULINEAUX

Pays

France

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.



(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET : 8 5 2 7 2 2 7 5 0 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE OLAQIN

ADRESSE (voie) 28 QUAI GALLIENI

CODE POSTAL 92150

VILLE SURESNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique SAS Dénomination JADE-I

N° SIREN (si société établie en France) 504746512 % de détention 100,00

Adresse : N° 28 Voie QUAI GALLIENI

Code Postal 92150 Commune SURESNES Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNEE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise OLAQIN

du 31/10/19

Adresse 28 QUAI GALLIENI

92150

SURESNES

au 31/12/20

A. FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	MAITRE LAURENT PDG				3 RUE JULES EDOUARD VOISEMBERT 92130 ISSY LES MOULINEAUX			
2	PAGOT LAURENT RESPONSABLE DES OPERATIONS				44 RUE GINOUX 75015 PARIS			
3	TRIERWEILER FRANZ DIRECTEUR TECHNIQUE ET OPERATIONS				76 AVENUE GAMBETTA 92400 COURBEVOIE			
4	COGNEAU LAURENT RESPONSABLE TECHNIQUE FONCTIONNEL				5 RUE DE LA VALLEE 95120 ERMONT			
5	MARTIN PATRICE DIRECTEUR OFFRES ET COMMERCIAL				3 RUE DE CONFLANS 94220 CHARENTON LE PONT			
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥) 6	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
						aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	
1	186 759			186 759				186 759
2	76 009			76 009				76 009
3	101 323			101 323				101 323
4	92 932			92 932				92 932
5	94 120			94 120				94 120
6								
7								
8								
9								
10								
**	551 143			551 143				551 143

** TOTAUX

B. AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	106 802
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	3 593
Totaux	110 395

C. ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2020 (total col. 9 + total col. 10) ⑩	661 538	- de l'exercice 2020 ⑩	0
- de l'exercice précédent ⑩	0	- de l'exercice précédent ⑩	0
Nom et qualité du signataire LAURENT MAITRE PDG		A SURESNES Signature, , le 18/03/21	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise OLAQIN
Numéro de siret 85272275000027

Exercice du 31/10/2019 au 31/12/2020

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Montant sur formulaire 2053	10 330 144	8 692 325
BALANCE	3 134	
BALANCE		607
Total	10 333 278	8 692 932

Désignation de l'entreprise OLAQIN
Numéro siret 85272275000027

Exercice du 31/10/2019 au 31/12/2020

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
	TOTAL	

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
Crédit d'impôt recherche		238 303
	TOTAL	238 303

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 31/10/2019 au 31/12/2020

Désignations	Montant
CLTS FACT A ETABLIR	
CLIENTS F.A.E (H.G)	
CLIENTS F.A.E (H.G)	
CLIENTS - FAE HG VEHIS	33 261
CLIENTS F.A.E (H.G)	
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR (	57 242
CLIENTS F.A.E (H.G)	18 480
Opérations Particulières avec	8 048
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	4 000
Total des produits à recevoir	121 031

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 31/10/2019 au 31/12/2020

Désignations	Montant
INTERETS COURUS	313 317
FRS FACTURES NON PARVENUES	1 924 220
DETTES POUR CONGES PAYES	263 182
PERSONNEL AUT CHARGES A PAYER	33 370
PERSONNEL - CHARGES A PAYER PR	20 367
PERSONNEL - VARIABLES CHARGES	152 762
CHARGES SOC / CONGES PAYES	120 774
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	91 663
ETAT CHARGES A PAYER	17 189
ETAT CHARGES A PAYER	34 459
Total des charges à payer	2 971 302

Désignation de l'entreprise OLAQIN
Numéro de siret 85272275000027

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 31/10/2019 au 31/12/2020

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES AVANCE			20 496		
Total des charges constatées d'avance			20 496		

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMPTA

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 31/10/2019 au 31/12/2020

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA POINT XIRING			2 273 829		
PCA PS+			366 474		
PCA HELIO			263 737		
PCA VEHIS			63 591		
PCA STELLAIR			18 887		
PCA GARANTIE			351 550		
Total des produits constatés d'avance			3 338 067		

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE

Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD et 2069-A-2-SD sont obligatoirement télé-déclarées depuis le 1er janvier 2020 en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr, rubrique « Professionnels ». Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au Ministère chargé de la Recherche, les données lui étant directement transmises.

Le modèle de dossier justificatif du CIR est à la disposition des entreprises sur le site du Ministère chargé de la Recherche.
Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le ¹	31	10	2019	Clos le	31	12	2020
---------------------------------	----	----	------	---------	----	----	------

Cachet du service

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	Code NACE	62.01Z
	852722750	Activités (cf notice)	
OLAQIN 28 QUAI GALLIENI 92150 SURESNES	(ancienne adresse en cas de changement)		

• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Art 223 A du CGI) *	CX	
N° SIREN de la société mère		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée,		
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)	DX	

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 2020*	AZ	X
---	----	---

• Entreprises nouvelles créées en 2020 *	BZ		Préciser la date de début d'activité (cf notice)
• PME au sens communautaire*	KZ	X	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice) Autonome
• Chiffre d'affaires HT	DZ	18 394 578	
• Nombre de salariés	CZ	45	• Nombre de chercheurs et techniciens
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS *	IZ		• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*

*Cocher la case correspondante

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2020
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	24 117
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	328 248
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6	159 234
Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	511 599
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	

1 Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Dépenses liées à la normalisation (<i>à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice</i>)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000€	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	511 599

DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE ² (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)	Année civile 2020	
ORGANISMES PUBLICS		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux ³ , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ⁴ , avec un lien de dépendance :	15a	
	en France :	
à l'étranger ⁴ :	15b	
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux ² , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ³ , sans lien de dépendance (indiquer le double du montant)	16a	
	en France :	
à l'étranger ⁴ :	16b	
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux lignes 15a à 16b : (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	
ORGANISMES PRIVÉS		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	18a	
	en France :	
à l'étranger ⁵ :	18b	
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	19a	140 165
	en France :	
à l'étranger ⁴ :	19b	
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : (ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)	20	140 165
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20 Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité	21	140 165
TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE		
Total des opérations de sous-traitance : (ligne 17 + ligne 21)	22	140 165

² Conformément à l'article 132 de la loi de finances pour 2020, les opérations de sous-traitance doivent être réalisées par des organismes publics éligibles ou des organismes privés agréés et le doublement d'assiette pour la sous-traitance publique est réservé à la part des dépenses afférentes aux opérations effectivement réalisées par les organismes publics éligibles.

³ Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master ; sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

⁴ La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

⁵ Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance : <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23</i> <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23</i> <i>Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21</i>	23	
Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance <i>(ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 - ligne 23))</i>	24	140 165
Plafonnement général des dépenses de sous-traitance - Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a, b et 16a, b non complétées) : reporter 2 000 000 € ligne 25 - Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b)(lignes 16a, b non complétées) : reporter 10 000 000 € ligne 25 - Sont complétées [(les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a et/ou 19b)] + (lignes 16a et/ou 16b) : reporter [10 000 000 € + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 €)] ligne 25	25	10 000 000
Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements <i>Si la somme des lignes 23 et 24 n'excède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26</i> <i>Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26</i>	26	140 165

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES de recherche	Année civile 2020	
Montant des dépenses de recherche (ligne 14 + ligne 26)	27	651 764
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁶	28a	
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁷	29	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁸	30	
Montant net total des dépenses de recherche (ligne 27 - ligne 28a - ligne 28b - ligne 29 + ligne 30)	31a	651 764
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	31b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	Année civile 2020	
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	36	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	37	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 - ligne 35 - ligne 36 + ligne 37)	38a	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b	

MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 31a + ligne 38a)	39a	651 764
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)	39b	

III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 €

⁶ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

⁷ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

⁸ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		Numéro de siret	85272275000027
Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 31a)	40a		651 764
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b		
Montant du crédit d'impôt [(ligne 40a - ligne 40b) × 30 % + ligne 40b × 50 %] ⁹	41		195 529
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	42		
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + ligne 42)	43a		195 529
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b		

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 38a)	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	44b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement [(ligne 44a - ligne 44b) × 30 % + ligne 44b × 50 %] ⁸	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (ligne 45 + ligne 46)	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM avant plafonnement	47b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	48	
Montant cumulé (ligne 47a + ligne 48)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 48 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 50a Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 € - montant ligne 48)	50a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM après plafonnement	50b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 43a + ligne 50a)	51a	195 529
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 43b + ligne 50b)	51b	

B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES A 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € (montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 €)	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 €)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche [(ligne 52a - ligne 52b) × 30 % + ligne 52b × 50%] ⁸	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € (ligne 31a - 100 000 000 €)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € (ligne 54 × 5 %)	55	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 53 + ligne 55)	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 56 + ligne 57)	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	58b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 52a)	60	

⁹ Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 - Dépenses portées ligne 59 b dans la limite de la ligne 60) x 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 50 % ⁸	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 59a - ligne 60) > 0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a - ligne 60) x 5 %]	62	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (ligne 61 + ligne 62)	63	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (ligne 63 + ligne 64)	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (ue) n° 1407/2013 de la commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (ligne 65 + ligne 66)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 68a si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65 si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 € - montant ligne 66)	68a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58a + ligne 68a)	69a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 58b + ligne 68b)	69b	

IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

ANNÉE CIVILE 2020

Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	40 248
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 70 x 75 %) + (ligne 71 x 43 %)]	72	17 307
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75)	76	57 555
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 76 dans la limite de 400 000 €)	77	57 555
Montant des subventions publiques remboursables ou non ¹⁰	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹¹	80	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹²	81	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 77 - ligne 78 - ligne 79 - ligne 80 + ligne 81)	82a	57 555
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	82b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	82c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	82d	

10 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

11 Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

12 Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement. exploitations situées dans un département d'outre-mer

Montant total du crédit d'impôt [(ligne 82a - ligne 82b - ligne 82c - ligne 82d) x 20 % + ligne 82b x 40% + ligne 82c x 40 % + ligne 82d x 35 %] ¹³	83	11 511
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 87c</i>)	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 83 + ligne 84)	85a	11 511
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM</i>	85b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	85c	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)	86a	207 040
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)	86b	

V - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt					
		Pour dépenses de recherche		Pour dépenses de collection		Pour dépenses d'innovation	
TOTAL		87a		87b		87c	

VI - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt					
		Pour dépenses de recherche		Pour dépenses de collection		Pour dépenses d'innovation	
TOTAL		88a		88b		88c	

VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu : reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-3 . Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit :

Montant des créances dont la mobilisation est demandée	89
--	----

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n° 2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

VIII – SIGNATURE

A SURESNES	Le 18/03/2021
Nom, Qualité LAURENT MAITRE PDG	Signature
Adresse email dominique.laubier@olaqin.fr	
Téléphone :	

13 Ce taux est porté à 40 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer. Ce taux est porté respectivement à 35 % pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.

14 S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n°2058-CG.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 31/10/2019 au 31/12/2020 ou Année : 2020													
Dénomination de l'entreprise : OLAQIN								Néant ☐					
SIREN de l'entreprise		8	5	2	7	2	2	7	5	0	PME au sens communautaire (Cocher la case)		X
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)													
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre										☐			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)													
Dénomination et adresse													
SIREN													
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)													
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES													
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)													
CRÉANCES REPORTABLES													
Réduction d'impôt en faveur du mécénat ²													
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.													
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris													
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9% ³) + (ligne 2 x 9% ³) x 10/90 + ligne 3)													
dont montant préfinancé													
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte										1			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail.										2			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés										3			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE													
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise													
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés													
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs													
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI)													
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)													
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI)													

¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

² Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe.

³ A partir du 1er janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9%.

Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI) et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques (articles 220 <i>sexdecies</i> du CGI)		
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (art. 27 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE ⁴		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières		
CRÉANCES REPORTABLES		
Crédit d'impôt pour investissement en Corse		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche		207 040
	dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt famille		
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques		
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art		
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo		
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique		
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé		
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole		
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif		
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social		

NOUVEAUTES

- Trois nouveaux crédits d'impôt ont été créés par la loi de finances pour 2021 :
 - le crédit d'impôt pour les bailleurs, personnes physiques domiciliées en France au sens de l'article 4 B du code général des impôts ou personnes morales au titre des abandons ou renonciations définitifs des loyers hors taxes et hors accessoires échus au titre du mois de novembre 2020, lorsqu'ils sont afférents à des locaux situés en France et consentis, au plus tard le 31 décembre 2021, au profit d'entreprises locataires (art. 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
 - le crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (art. 220 *sexdecies* du CGI) au titre des dépenses de création, d'exploitation et de numérisation de représentations théâtrales d'œuvres dramatiques qui s'applique aux demandes d'agrément provisoire déposées à compter du 1er janvier 2021 (art. 22 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
 - le crédit d'impôt en faveur des petites et moyennes entreprises au titre des dépenses engagées entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2021 pour la rénovation énergétique des bâtiments ou parties de bâtiments à usage tertiaire dont elles sont propriétaires ou locataires et qu'elles affectent à l'exercice de leur activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole (art. 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;

RAPPELS

- Depuis le 1er janvier 2018, le formulaire n° 2069-RCI-SD doit être souscrit obligatoirement par voie électronique (article 1649 quater B quater du CGI modifié par la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).
- Depuis le 1er janvier 2019, le CICE a un taux unique de 9 % (article 244 quater C du CGI) et s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte.
- Pour la réduction d'impôt mécénat prévue à l'article 238 bis du CGI, les entreprises ayant effectué plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt doivent déclarer des informations relatives aux dons et versements effectués (article 149 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019) sur le tableau III en annexe à cette déclaration.

⁴ Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

INFORMATIONS

Certaines données du formulaire sont susceptibles d'être transmises à la Commission européenne dans le cadre de la transparence des aides d'État :

- case "Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi" ;
- case "dont crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM"(article 244 quater B du CGI);
- case "crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif"(article 244 quater W du CGI)



INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES



SIEGE SOCIAL

10-14, rue Claude Bloch – Maison de l'Artisan – 14000 CAEN
Tél : 02 31 47 71 10 – Fax : 02 31 44 07 69 – caen@gestelia.com

BASSE-NORMANDIE

CAEN	BAYEUX	PONT-L'EVEQUE	ALENCON	ARGENTAN	IFS
10-14, rue Claude Bloch Maison de l'Artisan 14000 Caen Tél : 02 31 47 71 10 secretariat.bn@gestelia.com	99, rue de la Bretagne 14400 Bayeux Tél : 02 31 51 68 71 secretariat.bn@gestelia.com	Rue de l'Hippodrome ZAC de la Croix Brisée 14130 Pont-l'Evêque Tél : 02 31 65 26 19 secretariat.bn@gestelia.com	52, bd du 1 ^{er} Chasseurs 61000 Alençon Tél : 02 33 36 45 31 secretariat.bn@gestelia.com	ZA route de Putanges Rue Jean Monnet 61200 Argentan Tél : 02 33 36 15 98 secretariat.bn@gestelia.com	6 bis, rue Anton Tchekhov 14123 IFS Tél : 02 31 47 71 10 secretariat.bn@gestelia.com

HAUTS-DE-FRANCE

LILLE	SAINT SAULVE	ARRAS	BEAUVAIS	COMPIEGNE	NOGENT-SUR-OISE
Place des Artisans 59000 Lille Tél : 03 28 07 54 94 secretariat.hdf@gestelia.com	383, Av des arts et métiers 59880 Saint-Saulve Tél : 03 28 07 54 94 secretariat.hdf@gestelia.com	14 bis, rue des Rosati BP 611 62000 Arras Tél : 03 62 83 00 80 secretariat.hdf@gestelia.com	1, rue Léonard de Vinci ZAC de Mercières 60006 Beauvais cedex Tél : 03 44 05 53 78 secretariat.hdf@gestelia.com	5 ter, rue Clément Ader 60200 COMPIEGNE Tél : 03 44 36 30 70 secretariat.hdf@gestelia.com	1, parvis Gersthofen 60180 Nogent-sur-Oise Tél : 03 44 05 53 78 secretariat.hdf@gestelia.com

POITOU-CHARENTES

BOURCEFRANC	BRESSUIRE	LA ROCHELLE	MELLE	NIORT	PARTHENAY
4, rue Gustave Oriot ZA Le Riveau 17560 Bourcefranc Tél : 05 46 50 00 60 secretariat.pc@gestelia.com	2 bis, Allée des Oliviers 79300 Bressuire Tél : 05 49 65 25 43 secretariat.pc@gestelia.com	Maison des Métiers 107, avenue Michel Crépeau 17041 La Rochelle cedex 1 Tél : 05 46 50 00 60 secretariat.pc@gestelia.com	12 bis, rue Saint-Pierre 79500 Melle Tél : 05 49 27 01 60 secretariat.pc@gestelia.com	22, rue des Herbillaux BP 1087 79010 Niort cedex 9 Tél : 05 49 17 83 90 secretariat.pc@gestelia.com	1, rue d'Abrantes 79200 Parthenay Tél : 05 49 71 28 00 secretariat.pc@gestelia.com

POITIERS	POITIERS	SAINT-MAIXENT-L'ECOLE	SAINTES	SAINT-MARTIN-DE-RE	THOUARS
19, rue Salvador Allendé 86000 Poitiers Tél : 05 49 61 48 53 secretariat.pc@gestelia.com	14, rue des Frères Lumière 86000 Poitiers Tél : 05 49 61 48 53 secretariat.pc@gestelia.com	Centre Cial panier Fleuri 3, rue Ernest Pérochon 79400 Saint-Maixent-l'Ecole Tél : 05 16 60 81 00 secretariat.pc@gestelia.com	26, Cours Maréchal Leclerc 17100 Saintes Tél : 05 46 74 89 90 secretariat.pc@gestelia.com	Les Boutiques de St-Martin 19, avenue de Phillipsburg 17410 Saint-Martin-de-Ré Tél : 05 46 50 00 60 secretariat.pc@gestelia.com	4, bd Alfred de Vigny 79100 Thouars Tél : 05 49 66 31 01 secretariat.pc@gestelia.com

VOSGES-LORRAINE

EPINAL	NEUFCHATEAU	REIREMONT	SAINT-DIE	VITTEL
22, rue Léo Valentin Cité de l'artisanat 88000 Epinal Tél : 03 29 34 46 34 secretariat.vl@gestelia.com	5, square des Anciens d'Indochine Maison des Services Publics 88300 Neufchâteau Tél : 03 29 94 39 54 secretariat.vl@gestelia.com	27, bd Thiers 88200 Remiremont Tél : 03 29 24 08 78 secretariat.vl@gestelia.com	7, rue Maurice Jeandon 88100 Saint-Dié Tél : 03 29 56 65 56 secretariat.vl@gestelia.com	9, place Lyautey 88800 Vittel Tél : 03 29 08 17 45 secretariat.vl@gestelia.com

OLAQIN
Société par actions simplifiée au capital de 10 931 186 euros
Siège social : 28 Quai Gallieni 92150 Suresnes
852 722 750 RCS Nanterre

(ci-après, la « Société »)

**EXTRAIT DE L'AFFECTATION DE RESULTAT VOTEE
PAR DECISION UNANIME DES ASSOCIES PRISES
PRISE PAR ACTE SOUS SEING PRIVE
EN DATE DU 30 JUIN 2021**

.....
DEUXIEME DECISION

La Collectivité des Associés, après lecture du rapport de gestion du Président, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice pour 6 231 euros au compte « Réserve légale » et pour 118 391 euros au compte « Report à nouveau », lequel poste compte-tenu de cette affectation serait porté de (235) euro à 118 156 euros.

La Collectivité des Associés rappelle, en application des dispositions légales et statutaires, que la Société n'a distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices, l'exercice clos le 31 décembre 2020 constituant le premier exercice social de la Société.

.....
« Certifié Conforme »



Laurent MAITRE